

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### A Champ d'application

Les présentes conditions générales (CG) règlent les relations entre le client et la société Health Info Net SA (HIN), Seidenstrasse 4, 8304 Wallisellen (IDE: CHE-103.489.218). Elles font partie intégrante du contrat conclu entre le client et HIN concernant tous les services et produits de HIN. D'autres éléments dudit contrat sont les Dispositions-cadres pour la communication électronique de données, ainsi que les descriptifs des prestations liées aux différents produits et services de HIN. Tous les accords dérogeant aux présentes CG doivent revêtir la forme écrite.

### B Obligations de HIN

HIN offre au client des produits et des services dans le domaine des technologies digitales du secteur de la santé. Elle s'engage à s'employer, au mieux de ses connaissances et de son expérience, à fournir des prestations de qualité. Le contenu et l'étendue des différentes prestations sont définis dans les conventions de prestations, qui servent de base, avec le contrat et les présentes Conditions générales, aux relations contractuelles entre le client et HIN.

HIN attache une grande importance à la protection des données (voir aussi <https://www.hin.ch/fr/protection>). La collecte et le traitement de données personnelles s'effectuent conformément aux réglementations et lois en vigueur en matière de protection des données.

Toutes les données et les informations sont traitées de manière confidentielle. Les informations du client ne sont transmises à des tiers que lorsque le mandant valide explicitement la divulgation ou qu'une telle validation résulte de contrats ou de la loi. Cela restera valable après la fin du présent accord.

Le client consent à ce que HIN puisse faire référence à sa collaboration avec le client ou au client lui-même dans sa liste de références et son répertoire de participants (en ligne et sur papier). Des références plus étendues et leur utilisation à des fins de marketing ne sont admises qu'avec l'accord écrit préalable du client.

### C Obligations des clients

HIN facture au client les services convenus conformément à ses descriptifs de prestations et/ou à ses listes de prix. Toutes les indications de prix sont des prix nets, hors TVA, payables sans déductions ni compensations, sur facture, dans un délai de 30 jours (échéance) dès la date de facturation.

À moins qu'un prix forfaitaire n'ait été expressément convenu, les prestations de support sont facturées selon les frais effectifs.

Le temps consacré est compté par quarts d'heure, les périodes incomplètes sont arrondies. Sauf autre accord contraire, les frais et les dépenses (notamment les frais de déplacements) sont facturés séparément.

Le relevé ou la facture est considéré comme accepté s'il n'est pas contesté dans un délai de 20 jours après réception. Si une facture contestée n'est pas payée, HIN est libre de limiter ou de cesser ses prestations jusqu'à la date du paiement.

Le client veille à ce que les services et les produits pour lesquels il a conclu un contrat avec HIN soient utilisés conformément aux dispositions légales et contractuelles. Les conventions de prestations peuvent en outre prévoir des obligations d'assistance et de coopération requises pour l'exécution du contrat.

Le client est responsable de ses données, de leur conservation et de leur sécurité, même si HIN fournit un service correspondant. Le client s'engage, en assumant toute la responsabilité à cet égard, à toujours conserver son identité HIN et son mot de passe en sécurité et à l'abri d'un accès par des utilisateurs non autorisés, ainsi qu'à les employer exclusivement pour l'utilisation prévue dans le contrat et par la personne prévue dans le contrat. HIN doit être immédiatement informée en cas d'irrégularités, de perte des données d'accès ou de présomptions d'abus.

Il incombe au client de respecter les dispositions légales, en particulier d'éventuelles dispositions internationales en matière de protection des données.

## **D Diligence et responsabilités de HIN**

HIN répond de prestations fournies avec soin et conformément au contrat. Toute garantie éventuelle figure explicitement dans les descriptifs des prestations. HIN exclut des garanties plus étendues. HIN décline toute responsabilité en cas de perturbation ou d'interruption du service. Dans les limites de la loi, HIN décline toute responsabilité quant à elle-même et aux tiers qu'elle pourrait mandater.

Si l'une des parties ne peut pas, malgré tous ses efforts, remplir ses obligations contractuelles en raison d'un cas de force majeure, tel que phénomène naturel d'une intensité exceptionnelle, conflit guerrier, grève ou restrictions officielles imprévues, l'exécution du contrat sera reportée en fonction de la nature et de l'ampleur de l'événement, ou intégralement annulée.

Sont réservées les éventuelles dispositions sur la responsabilité figurant dans les descriptifs de prestations.

En cas de défaut, quelle que soit sa gravité, HIN dispose à trois reprises du droit de remédier au défaut. Les défauts doivent faire l'objet d'une réclamation dans les 10 jours après avoir été découverts. Le délai de garantie est de 4 semaines et s'applique également aux défauts cachés.

## **E Dispositions particulières**

### **Entrée en vigueur, durée et résiliation du contrat**

Le contrat entre en vigueur dès que le client a signé son acceptation par écrit ou que le contrat a été signé par les deux parties (la première fois, le client signe le contrat par écrit). Des modifications peuvent être apportées au contrat sous forme numérique si elles le sont de manière explicite.

HIN communique au client les modifications dans un délai permettant à ce dernier de résilier son contrat avec HIN dans le respect du préavis convenu. En l'absence de résiliation notifiée par écrit dans un délai d'un mois, les modifications seront considérées comme acceptées par le client.

Le contrat court jusqu'à l'exécution complète de toutes les prestations ou conformément aux accords figurant dans le contrat. L'une ou l'autre partie peut le résilier en tout temps par écrit, moyennant un préavis de 30 jours, sauf dispositions contraires du contrat ou des descriptifs de prestations.

Le client résiliant avant son échéance un contrat conclu pour une durée minimale doit régler à HIN les sommes dues au titre de la période restant à courir.

### **Propriété intellectuelle**

Pendant la durée du contrat, le client a le droit non transférable et non exclusif d'utiliser les services et les produits conformément aux descriptifs de prestations.

HIN ou les tiers autorisés conservent tous les droits de propriété intellectuelle sur les services et les produits de HIN. Pour les droits appartenant à des tiers, HIN garantit qu'elle dispose des droits d'utilisation et de commercialisation requis. Les descriptifs de prestations contiennent les détails relatifs aux droits d'utilisation.

## **F Dispositions finales**

Au cas où l'une ou plusieurs des dispositions des présentes CG deviendraient caduques ou irréalissables, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. Au lieu des dispositions caduques ou irréalissables, on appliquera une disposition de substitution, conforme au but de la convention ou proche de ce but, que les partenaires auraient été susceptibles d'avoir adoptée pour obtenir le même résultat économique s'ils avaient eu connaissance de la nullité ou du caractère irréalisable des dispositions concernées. Il en va de même pour toute éventuelle lacune constatée dans les présentes CG. Aucune des parties ne peut transférer à des tiers les droits et obligations découlant du présent contrat sans l'autorisation écrite préalable de l'autre partie.

Les CG sont soumises au droit suisse, à l'exclusion d'éventuelles règles de conflit de lois et de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises. Pour tous les litiges portant sur les présentes CG, sur le contrat auquel elles se rapportent et sur les autres éléments du contrat, le for est celui du siège de HIN. HIN a le droit d'intenter une action contre le client au for du siège ou du domicile de ce dernier.